

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » arrêtés au 31 Décembre 2014, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1- Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » arrêtés au 31 Décembre 2014. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration du gestionnaire. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, à l'exception du point n° (1) évoqué au niveau des vérifications spécifiques, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

1. Selon les dispositions de la législation fiscale en vigueur, le gestionnaire est tenu de déposer au bureau de contrôle des impôts la déclaration d'existence du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » selon un modèle établi par l'administration afin d'obtenir une carte d'identification fiscale. Toutefois, jusqu'à la date d'émission du présent rapport, cette obligation fiscale demeure non remplie.

2. Nous n'avons pas des observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport sur la gestion de l'exercice 2014.

3. Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Hormis le point n° (1) évoqué ci-dessus, Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 02 Avril 2015

Le commissaire aux comptes :
Expertise & Conseil International
Aymen EL ABED

BILAN
arrêté au 31/12/2014
(Unité : en Dinars)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	206 256	163 490
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		188 594	145 821
b - Obligations et Valeurs assimilées		17 662	17 669
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		3 934	3 199
a - Placements monétaires		-	-
b – Disponibilités	3-10	3 934	3 199
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		210 190	166 689
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	1 437	1 221
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-9	3 024	2 702
TOTAL PASSIF		4 461	3 923
ACTIF NET			
CP 1 –Capital	3-4	200 717	158 549
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	5 012	4 217
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 011	4 217
ACTIF NET		205 729	162 766
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		210 190	166 689

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31/12/2014
(Unité : en Dinars)

	<i>Notes</i>	31/12/2014	31/12/2013
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</i>	3-2	8 833	9 865
a - Dividendes		7 902	8 927
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		931	938
c - Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-3	71	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		8 904	9 865
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-7	-1 702	-1 892
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 202	7 973
<i>PR 3 - Autres produits</i>		-	45
CH 2 - Autres charges	3-8	-2 313	-2 384
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 888	5 634
<i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</i>		123	-1 417
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		5 011	4 217
<i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		-123	1 417
* Variation des +/- values potentielles sur titres		24 841	-4 314
* +/- values réalisées sur cession des titres		-12 618	-19 529
* Frais de négociation de titres		-323	-375
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		16 788	-18 584

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31/12/2014
(Unité : en Dinars)

	31/12/2014	31/12/2013
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation		
a - Résultat d'exploitation	4 888	5 634
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	24 841	- 4 314
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	- 12 618	- 19 529
d - Frais de négociation de titres	- 323	- 375
AN 2 - Distribution des dividendes	- 4 770	- 2 056
AN 3 - Transaction sur le capital		
a – Souscriptions	30 944	-
* Capital	28 809	-
* Régularisation des sommes non distrib.	1 459	-
* Régularisations des sommes distrib.	676	-
* Droits d'entrée	-	-
b – Rachats	-	- 64 942
* Capital	-	- 69 864
* Régularisation des sommes non distrib.	-	6 339
* Régularisation des sommes distrib.	-	- 1 417
* Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	42 963	- 85 582
AN 4 - Actif Net		
a - En début de l'exercice	162 766	248 348
b - En fin de l'exercice	205 729	162 766
AN 5 - Nombre de parts		
a- En début de l'exercice	1 596	2 228
b - En fin de l'exercice	1 886	1 596
VALEUR LIQUIDATIVE	109,082	101,984
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	9,55%	-7,68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-2014

1- LA PRESENTATION DU « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS »

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007. Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sa durée de vie est de 99 ans. Fiscalement, les intérêts encaissés par le fonds au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 206 256 DT et se détaille ainsi :

Code Titre	Quantité	Prix de Revient au 31/12/2014	V. Boursière au 31/12/2014	% Actif
Actions		205 772	188 594	89,726%
SOTRAPIL	2 188	19 821	19 373	9,217%
ATL	6 350	17 747	17 012	8,093%
CARTHAGE CEMENT	7 000	22 670	16 989	8,083%
ARTES	2 094	15 475	16 754	7,971%
BTEI ADP	660	19 082	16 427	7,815%
TUNIS RE	1 600	19 076	16 000	7,612%
ATB	3 250	14 334	14 180	6,746%
SFBT	600	12 900	13 507	6,426%
SOTUVER	2 560	15 740	13 466	6,406%
SITS	6 000	16 431	11 520	5,481%
ATTIJARI BANK	450	10 274	10 735	5,107%
NEW BODY LINE	1 200	7 560	8 328	3,962%
TPR	1 500	7 005	6 477	3,081%
ESSOUKNA	600	3 270	3 757	1,787%
POULINA PGH	382	2 357	2 138	1,017%
CIMENTS BIZERT	300	2 031	1 932	0,919%
Obligations		17 102	17 662	8,403%
BTA09MAI2022	17	17 102	17 662	8,403%
Totaux		222 874	206 256	98,128%

Les mouvements du portefeuille durant l'exercice 2014 se présentent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	+/- valeurs réalisées
Solde au 31/12/2013	204 943	607	-42 060	163 490	-
Acquisitions	124 866	-	-	124 866	-
Obligations & Valeurs	-	-	-	-	-
Actions	124 866	-	-	124 866	-
Cession et remboursement	-106 934	-	-	-106 934	-
Obligations & Valeurs assimilés	-	-	-	-	-
Actions	-106 934	-	-	-106 934	-12 618
Variation des +/- valeurs			24 841	24 841	-
Actions	-	-	24 841	24 841	-
Obligations & Valeurs	-	-	-	-	-
Variation intérêts courus	-	-7	-	-7	-
Solde au 31/12/2014	222 875	600	-17 219	206 256	-12 618

3-2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 8 833 Dinars au 31/12/2014, contre un montant de 9 865 Dinars au 31/12/2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des actions		
Dividendes	7 902	8 927
Revenus des Obligations & valeurs assimilées		
Intérêts BTA	931	938
Total	8 833	9 865

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2014, à 71 DT et représentent le montant des intérêts sur le compte courant.

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Intérêts/ Compte de dépôt	71	-
Total	71	-

3-4 Note sur le capital

Capital au 01/01/2014	
- Montant	158 549
- Nombre de parts	1 596
- Nombre de copropriétaires	6
Souscriptions	
- Montant	30 268
- Nombre de parts	290
- Nombre de nouveaux copropriétaires	6
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre de copropriétaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	24 841
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-12 618
- Frais de négociation de titres	-323
Capital au 31/12/2014	
- Montant	200 717
- Nombre de titres	1 886
- Nombre de copropriétaires	12

3-5 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2014 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice	5 011	4 217
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	-
Total	5 012	4 217

3-6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 1 437 DT contre 1 221 DT au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Gestionnaire	138	112
- Dépositaire	1 299	1 109
Total	1 437	1 221

3-7 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2014 à 1 702 DT contre 1 892 DT au 31/12/2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Rémunération du gestionnaire	1513	1 682
- Rémunération du dépositaire	189	210
Total	1 702	1 892

3-8 Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2014 à 2 313 DT contre 2 384 DT au 31/12/2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Honoraires du commissaire aux comptes	2000	2000
- Redevance du CMF	189	210
- Publicité & Publication	100	151
- Services bancaire et assimilés	24	23
Total	2 313	2 384

3-9 Note sur les autres créiteurs divers

Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/12/2014 à 3 024 DT contre 2 702 DT au 31/12/2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Honoraires du CAC à payer	2 959	2 640
- Redevance du CMF à payer	65	62
Total	3 024	2 702

3-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 3 934 DT contre 3 199 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Avoirs en banque	3 934	3 199
- Sommes à l'encaissement	-	-
- Sommes à régler	-	-
Total	3 934	3 199

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de « **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS** » est confiée à la société « STB Manager ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4-2. Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien

4-3. Données par part et ratios pertinents

4.3.1 – Données par part

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
REVENUS DES PLACEMENTS	4,721	6,181	3,104	2,708	2,456
<i>Charges de gestion des placements</i>	-0,903	-1,185	-1,114	-0,982	-0,857
REVENU NET DES PLACEMENTS	3,819	4,996	1,989	1,726	1,599
<i>Autres produits</i>	-	0,028	0,042	0,017	-
<i>Autres charges</i>	-1,227	-1,494	-1,066	-1,059	-1,482
RESULTAT D'EXPLOITATION	2,592	3,530	0,965	0,685	0,117
<i>Régularisation du résultat d'exploitation</i>	0,065	-0,888	-0,043	-0,044	0,825
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	2,657	2,642	0,922	0,641	0,943
<i>* Variation des +/- values potentielles sur titres</i>	13,171	-2,703	-15,588	-7,538	0,138
<i>* +/- values réalisées sur cession des titres</i>	-6,690	-12,236	9,200	0,089	4,100
<i>* Frais de négociation de titres</i>	-0,171	-0,235	-0,094	-0,049	-0,117
+/- values sur titres & frais de négociation.	6,309	-15,174	-6,481	-7,497	4,121
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	8,901	-11,644	-5,516	-6,813	4,238
RESULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	6,309	-15,174	-6,481	-7,497	4,121
<i>Régularisation du résultat non distribuable</i>	0,774	3,972	-0,318	-4,012	5,981
Sommes non distribuables de l'exercice	7,083	-11,202	-6,799	-11,509	10,102
<i>Distribution de dividendes</i>	2,641	0,923	0,640	0,942	1,193
Valeur liquidative	109,082	101,984	111,467	117,984	129,795

4.3.2 – Ratios de gestion des placements

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Actif net moyen	184 247,539	170 450 ,450	255 979,381	288 101,265	213 913,043
Charges de gestion de placements/Actif net Moyen	0,92%	1,11%	0,97%	0,79%	0,69%
Autres Charges/Actif net Moyen	1,26%	1,40%	0,93%	0,85%	1,19%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net Moyen	2,65%	3,31%	0,84%	0,55%	0,09%